

Évaluation des résultats du plan de lutte

Documents à l'intention des parents

POUR UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

2025-2026

Actualisation et adoption de l'évaluation des résultats du plan de lutte au CÉ : 2026-06-15

CADRE LÉGAL

La loi sur l'instruction publique (LIP, art. 75.1) prévoit que chaque établissement d'enseignement se dote d'un plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école (LIP, art. 83,1).

Le document expliquant le plan de lutte est disponible sur le site internet de l'école.

PORTRAIT 2024-2025

Forces	Vulnérabilités
▪ Le personnel agit en prévention; ▪ Le personnel de l'école intervient lors d'une situation de violence et/ou d'intimidation; ▪ L'analyse de situations en équipe multidisciplinaire; ▪ Les élèves se sentent en sécurité à l'école; ▪ Les élèves ont le goût d'apprendre; ▪ Le personnel est disponible à accueillir les confidences des élèves; ▪ Gymnase; ▪ Service de garde; ▪ Présence et implication des parents dans l'école.	▪ Cour d'école (bousculade); ▪ Violence verbale et physique; ▪ La clarté des règles et la constance dans l'application; ▪ Interventions en situation de crise.

PLAN DE LUTTE 2025-2026		
Objectifs	Actions réalisées	Évaluation
1. D'ici juin 2026, poursuivre l'implantation des interventions communes de soutien positif aux comportements.	▪ Rappels des moyens communs lors des rencontres du personnel; ▪ Élaboration et affichage d'un référentiel commun pour les élèves et tout le personnel	☒ Atteint ☐ À poursuivre ☐ À modifier
2. D'ici juin 2026, le personnel de l'école aura reçu des activités sur la civilité.	▪ Élaboration et affichage d'un référentiel commun (favorisons la civilité dans les communications entre l'école et la maison); ▪ Soutien d'un rôle-conseil par la direction et le service de psychoéducation; ▪ Mise à niveau de la formation ITCA avec le service de psychoéducation pour les éducatrices spécialisées qui sont déjà formées; ▪ Conférence de Nancy Audet sur la réalité de la maltraitance des enfants et de l'impact sur leur développement.	☒ Atteint ☐ À poursuivre ☐ À modifier
3. D'ici juin 2026, 90% de nos élèves et de nos membres du personnel exprimeront se sentir globalement bien à l'école dans leur cœur, leur tête et leur corps.	▪ Activités de prévention de la violence et le développement des habiletés sociales; ▪ Ateliers pour développer les compétences socio-émotionnelles avec le programme Moozoom; ▪ Mesures éducatives; ▪ Modelage des bonnes manières et des comportements souhaités; ▪ Valoriser les bons comportements (renforcement verbal et concret); ▪ Déterminer quelle est la fonction du comportement (arbre décisionnel); ▪ Septembre : un comportement ça s'apprend; ▪ Reprendre l'image du bonhomme tête, cœur et corps lors de nos interventions.	☒ Atteint ☐ À poursuivre ☐ À modifier
Violence à caractère sexuel		
▪ Sensibilisation auprès des élèves sur l'importance du respect de soi et des autres concernant les parties intimes ainsi que l'intimité; ▪ Interventions ciblées auprès des élèves manifestants des comportements de rapprochements intimes.	▪ Plan de surveillance stratégique; ▪ Formation fondation Marie-Vincent au besoin; ▪ S'assurer d'enseigner les contenus obligatoires du Programme d'éducation à la sexualité; ▪ Consulter le conseiller pédagogique responsable du dossier éducation à la sexualité; ▪ Mettre à la disposition du personnel le document de référence pour prévenir les situations de partage d'images à caractères sexuels chez les 11 à 24 ans.	☐ Atteint ☒ À poursuivre ☒ À modifier



ACTIONS PRÉVUES EN 2026-2027	
Objectifs	Actions à réaliser
1. D'ici juin 2027, accroître l'autonomie des élèves dans la résolution pacifique de conflits.	▪ Dès le début de l'année, enseignement explicite des stratégies de résolution pacifique de conflits à l'aide du programme Moozoom dans chacune des classes; ▪ Utilisation d'outils visuels favorisant l'autonomie des élèves, affichage dans les classes et dans les différentes aires de vie (SDG et cour d'école) pour déterminer les zones de résolutions de conflits ou pictogrammes; ▪ Modelage et accompagnement des élèves lors des situations conflictuelles; ▪ Conseil de famille versus comité d'élèves (ex : affiches règles de soccer, etc.); ▪ Pratique régulière des habiletés sociales par des jeux de rôle et mises en situation (ex : Jeu Placote Improsocial); ▪ Approche positive : valorisation des comportements de collaboration, d'écoute et de recherche de solutions; ▪ Avoir un langage commun (ex : petit et gros problème, rappel des étapes de résolution de conflits, message clair); ▪ Développement d'un programme de médiation par les pairs.
2. D'ici juin 2027, réduire de 20 % le sentiment de risque rapporté par les élèves du premier cycle dans les zones de transition, particulièrement dans la cour d'école.	▪ Harmonisation des pratiques de surveillance dans les zones de transition; ▪ Révision et optimisation du plan de surveillance des récréations et déplacements (ex : corridor et escalier lors des accueils et déplacements, interpellé collègues lorsqu'une intervention dure plus de deux minutes et est requise); ▪ Présence active et stratégique des adultes dans les secteurs ciblés; ▪ Formation du personnel de soutien en intervention de crise et en désescalade; ▪ Référence à l'arbre décisionnel et au tableau d'écart de conduite; ▪ Conseil de famille; ▪ Rencontres de concertation visant la cohérence des interventions; ▪ Analyse périodique des incidents afin d'ajuster les mesures de prévention et de surveillance; ▪ En début d'année scolaire, porter des dossards afin que les élèves voient les adultes facilement.
3. D'ici juin 2027, accroître les comportements respectueux entre les élèves en favorisant l'utilisation d'un langage adéquat, le respect des limites personnelles et des interactions positives, de manière à réduire de 25 % les signalements liés aux paroles blessantes, aux gestes inappropriés et aux propos à caractère sexuel.	▪ Enseignement explicite des comportements respectueux et des attentes de l'école; ▪ Activités de sensibilisation sur le respect des limites personnelles, du consentement et de l'utilisation d'un langage adéquat (ex : mois de thématiques?); ▪ Animation d'ateliers de prévention sur les paroles blessantes, les gestes inappropriés et les comportements à caractère sexuel (ex : police communautaire et Moozoom); ▪ Utilisation de mises en situation pour développer les habiletés sociales et les interactions positives (ex : jeu Improsocial); ▪ Valorisation des comportements respectueux et bienveillants; ▪ Interventions cohérentes et concertées de l'ensemble du personnel lors des écarts de conduite; ▪ Collaboration école-famille pour promouvoir des comportements respectueux et sécuritaires; ▪ Zone de jeu chamaille sous surveillance avec règles claires.

Violence à caractère sexuel

1. D'ici juin 2027, assurer que 100 % des membres du personnel scolaire se sentent outillés et compétents pour intervenir lors d'incidents liés à la diversité sexuelle ou aux conduites à caractère sexuel, en complétant les activités de formation spécialisées prévues au plan.

- Plan de surveillance stratégique;
- Partage d'outils pertinents et formation incontournable Marie-Vincent;
- Activité à qui demander de l'aide en début d'année;
- S'assurer d'enseigner les contenus obligatoires du Programme d'éducation à la sexualité;
- Ressources externes pour activité de sensibilisation;
- Présenter des mises en situation permettant de pratiquer les interventions attendues (protocole);
- Prévoir des moments d'échange et de concertation pour harmoniser les pratiques d'intervention;
- Consulter le conseiller pédagogique responsable du dossier éducation à la sexualité;
- Mettre à la disposition du personnel le document de référence pour prévenir les situations de partage d'images à caractères sexuels chez les 11 à 24 ans.